

Les Infirmiers alertent les pouvoirs publics et les candidats à l'élection présidentielle sur la qualité et la sécurité des soins à l'hôpital

L'Ordre des Infirmiers publie les premiers résultats d'une grande enquête nationale sur la 1^{ère} profession de santé en France (520 000 praticiens ⁽¹⁾).

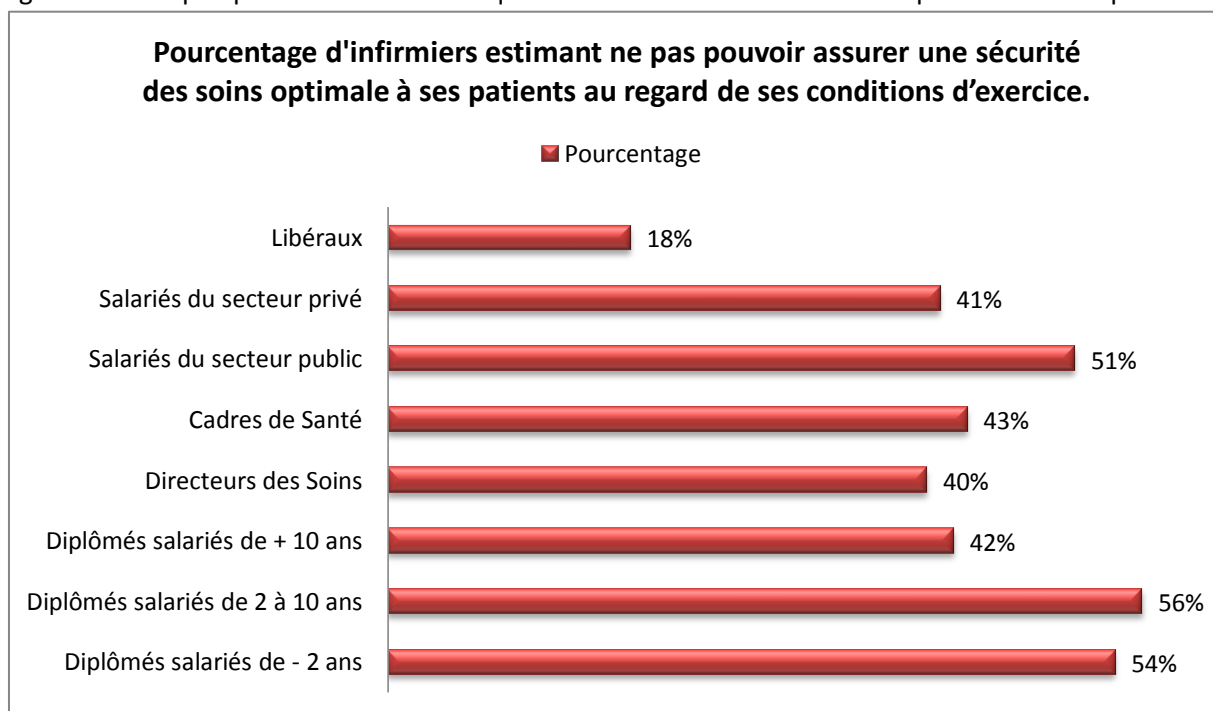
Paris, le 11 avril 2012

Plus de 21 000 infirmières* et infirmiers ont participé (salariés du secteur public, privé, libéraux et étudiants) à la plus grande enquête jamais réalisée pour la profession la mieux reconnue des français ⁽²⁾.

Démarrée le 8 mars 2012, les infirmiers qui représentent près de 2% de la population active française ⁽³⁾ ont été interrogés notamment sur la sécurité des soins à l'hôpital, les réformes réalisées ces dernières années et leurs propositions d'évolutions.

Près d'un infirmier sur deux estime ne pas pouvoir assurer une sécurité des soins optimale à ses patients au regard de ses conditions d'exercice.

L'enquête montre que 51% des infirmiers salariés du public jugent ne pas pouvoir assurer cette sécurité des soins, pour 41% des infirmiers salariés du privé. Les résultats restent sensiblement identiques qu'il s'agisse de jeunes diplômés (moins de 2 ans), d'infirmiers expérimentés (-10 ans) ou très expérimentés (+10 ans). Les cadres de santé (42%) et directeurs de soins (40%) confirment également ne pas pouvoir assurer une qualité et une sécurité des soins optimale à leurs patients.



En revanche les infirmiers libéraux, exerçant principalement au domicile de leurs patients, sont 18% à estimer ne pas pouvoir assurer une sécurité des soins optimale à leurs patients au regard de leurs conditions d'exercice.

Un manque de qualité et de sécurité des soins directement corrélé à des conditions de travail difficiles.

A la question « *pourquoi estimez-vous ne pas garantir une qualité et une sécurité des soins optimale à vos patients ?* » les infirmiers répondent là encore à l'unisson :

- Surcharge de travail (« trop de patients, manque d'effectif caractérisé, lourdeurs des tâches administratives »)
- Stress, épuisement (« alternances nuits/jours, pression de la rentabilité, turn-over important, difficulté de trouver des remplaçants y compris en libéral »)
- Manque de matériel ou moyens inadaptés

Une profession homogène avec les mêmes priorités quels que soient les modes d'exercice.

Dans un classement par ordre d'importance comprenant 5 propositions:

- la qualité et sécurité des soins
- les conditions de travail (nombre de patients, horaires de travail, matériel etc.)
- la rémunération
- les perspectives d'évolution de carrière
- et la sécurité d'emploi

Les infirmiers choisissent très majoritairement les mêmes priorités.

Qu'ils soient spécialisés ou non, 40% des salariés du public, 46% du privé, 41% des libéraux mais aussi 38% des étudiants et 36% des cadres de santé placent en priorité absolue dans leur carrière **les conditions de travail**. Les Directeurs de Soins privilégient en 1^{ère} position la qualité et sécurité des soins (39%) et placent les conditions de travail en 2^{nde} position, avant la rémunération (3^{ème}).

L'ensemble des catégories citées ci-dessus (à l'exception des Directeurs des Soins), placent en seconde priorité **la qualité et sécurité des soins**, et classent en 3^{ème} priorité **la rémunération**.

1	• Conditions de travail
2	• Qualité et sécurité des soins
3	• Rémunération
4	• Perspectives d'évolution
5	• Sécurité d'emploi

Priorité des infirmiers dans leur carrière excepté les Directeurs des Soins

L'ensemble des infirmières et infirmiers jugent plutôt négativement le bilan des réformes réalisées.

Les infirmiers se montrent critiques envers les réformes réalisées ces dernières années.

- Si plus de 55% des praticiens interrogés se déclarent satisfaits de l'accession au grade universitaire licence⁽⁴⁾, plus de 30% jugent la réforme du contenu des études « ratée », et 30% l'estiment « satisfaisante mais à améliorer ». Seuls 2% des infirmiers pensent que la nouvelle réforme est très satisfaisante.
- Les infirmiers jugent encore plus sévèrement la mesure sur les coopérations entre professionnels de santé⁽⁵⁾. 46% des Directeurs de soins et 65% à 70% de toutes les autres catégories d'infirmiers ne sont pas favorables à cet article de loi permettant un transfert de tâches médicales aux infirmiers sans aucune reconnaissance financière, statutaire ou universitaire.
- Enfin la quasi-totalité des infirmiers interrogés (95%) souhaite également une reconnaissance officielle de la pénibilité du travail d'infirmier (notion abrogée par le Ministère notamment pour les salariés du secteur public lors de leur passage en catégorie A).

Les infirmiers préconisent la masterisation et proposent des évolutions concrètes de leur métier afin d'améliorer la prise en charge des patients

- Si les infirmiers critiquent sévèrement les coopérations entre professionnels de santé, ils jugent cependant à plus de 80% nécessaire de créer de nouvelles spécialités infirmières (masters): santé au travail, psychiatrie, néphro-dialyse, etc. Cette recommandation est cohérente avec l'évolution des progrès de la médecine et les retards pris par la France au regard de ses voisins européens et nord américains.
- 75% des infirmiers interrogés approuvent la récente obligation de mettre à jour leurs connaissances cliniques chaque année⁽⁶⁾, mais plus de la moitié des praticiens, y compris les Directeurs des Soins et cadres de santé, considèrent que cette mesure sera difficile à faire respecter en raison de la pénurie de personnel et de la surcharge de travail en résultant.
- La prescription infirmière, notamment dans le cadre d'une meilleure prise en charge de la douleur pour les patients, est également très revendiquée par les 520 000 infirmiers tout comme le développement généralisé de la prescription infirmière :

Pourcentage d'infirmiers favorables à :	Salariés Public	Salariés Privé	Infirmiers Libéraux	Cadres de santé	Directeurs des soins
Prescription d'antalgiques en vente libre	78%	79%	69%	86%	80%
Développement de la prescription infirmière	75%	78%	85%	91%	81%

Des perspectives d'avenir en inadéquation avec les défis démographiques et les enjeux de santé publique

L'enquête à laquelle plus de 21 000 infirmiers ont répondu indique significativement, depuis le jeune professionnel diplômé au Directeur des Soins, que la profession infirmière souhaite très majoritairement une évolution rapide de son champ et de ses conditions d'exercice.

Le développement des masters de spécialités et de la prescription infirmière sont des solutions préconisées par une profession présente à tous les échelons opérationnels du système de santé.

L'Ordre National des Infirmiers appelle les candidats et le gouvernement à prendre rapidement des engagements concrets auprès des organisations représentatives infirmières (associations, syndicats et Ordre) afin d'assurer à la population une qualité et une sécurité des soins optimale.

(1) [Source DREES 2010](#)

(2) [99% d'opinion favorable, enquête réalisée par l'Ifop pour France-Soir en 2011](#)

(3) [Source INSEE 2010 population active chez les 15 ans ou plus](#)

(4) [Circulaire interministérielle du 26 juin 2009](#)

(5) [Article 51 de la Loi HPST](#)

(6) [Décret n° 2011-2114 du 30 décembre 2011 relatif au développement professionnel continu des professionnels de santé paramédicaux](#)

* 21244 réponses, 17825 complètes.